Modalité de mandat déclaration du parc d'Engins moteur et d'EMS

Dans le cadre du service de décompte ferroviaire, RTE met à disposition des entreprises ferroviaires une interface informatique leur permettant de déclarer leurs parcs d'Engins moteur équipés d'EMS. L'entreprise ferroviaire peut mandater, sous sa responsabilité, un tiers pour réaliser les déclarations pour le compte de l'entreprise ferroviaire. A cette fin, elle remet à RTE le mandat complété et signé par le mandant et le mandataire.

Le mandant

La société *[Nom de l'entreprise ferroviaire] au capital de XXXXXXXXXX euros, dont le siège social est situé XXXXXXXXXXXXX, immatriculé au Registre du commerce et des Sociétés de XXXX sous le numéro XXXXXXXXXX,* titulaire d'un Contrat de Prestations Annexes pour le Service de Décompte ferroviaire *[n° contrat]* avec RTE, représentée par *[M/Mme, prénom, nom]*, *[titre/fonction]*, dûment habilité(e) à cet effet,

Donne mandat au mandataire

La société *[Nom de l'entreprise] au capital de XXXXXXXXXX euros, dont le siège social est situé XXXXXXXXXXXXX, immatriculé au Registre du commerce et des Sociétés de XXXX sous le numéro XXXXXXXXXX,* représentée par *[M/Mme, prénom, nom]*, *[titre/fonction]*, dûment habilité(e) à cet effet,

Pour

Déclarer dans l'application informatique mise à disposition par RTE, pour le compte du mandant, tout ou partie du parc d'Engins moteurs équipés d'EMS utilisés par le mandant.
Les modalités de déclaration sont précisées dans le document *Guide d'utilisation de l'interface de déclaration du parc d'Engins moteur et d'EMS* disponible sur le site Internet de RTE : https://www.services-rte.com/

Signé le xx/xx/xxx
Par le mandant

Signé le xx/xx/xxx
Par le mandataire

*Information confidentielle au titre du décret n°2001-630 du 16 juillet 2001 relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité.